

## La Banque Provinciale du Canada

Siège Central; 7 & 9, Place d'Armes, Montréal, Can.

Capital Autorisé - - - - \$2,000,000.00  
Capital Versé - - - - \$1,000,000.00  
Réserve et Surplus - - - - \$310,277.48

### Conseil d'Administration:

Président: M. H. LAPORTE, de Laporte, Martin & Cie Administrateur Crédit Foncier Franco-Canadien.  
Vice-Président: M. W. F. CARSLY, de B. Carsley & Co., Grand Magasin Départemental.  
Honorables L. BEAUBIEN, Ex-Ministre de l'Agriculture, Monsieur G. M. BOSWORTH, Vice-Président "Canadian Pacific Railway Co."  
Monsieur ALPHONSE RACINE, de la Maison A. Racine & Cie, Marchands en gros, Montréal.  
Docteur E. P. LACHAPPELLE, Administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien.

TANCREDE BIENVENU, Directeur-Gérant; A. S. HAMELIN, Auditeur-Général; J. W. L. FORGET, Inspecteur; ALEX. BOYER, Secrétaire.

### Censeurs:

Président: Hon. Sir ALEX. LACOSTE, Ex-Juge en Chef de la Cour d'Appel.  
A. S. Hamelin, Auditeur.  
Sir LOMER GOULIN, Premier Ministre Provincial de la province de Québec.

### Département d'Épargne

Emission de certificats de dépôts spéciaux à un taux d'intérêt s'élevant graduellement jusqu'à 3% p. c. l'an, suivant termes. Intérêt de 3 p. c. sur dépôts payables à demande.

### 37 SUCCURSALES DANS LA PROVINCE DE QUÉBEC

#### Correspondants à l'Étranger:

Etats Unis: New-York, Boston, Buffalo, Chicago, Angleterre, France, Allemagne, Autriche, Italie.

## SI vous APPROUVEZ

la ligne de conduite du "PRIX COURANT", abonnez-vous.

Faites-le connaître à vos amis, amenez-les à s'abonner.

Parlez-en à vos fournisseurs afin qu'ils se rendent compte de l'efficacité de sa publicité.

## LA BANQUE MOLSON

Incorporée en 1855  
BUREAU PRINCIPAL, MONTREAL.  
Capital payé - - - - \$3,500,000  
Fonds de Réserve, - - - - \$3,500,000

JAMES ELLIOT, Gérant Général.  
A. D. DURNFORD, Inspecteur en Chef et Surintendant des Succursales.

### Succursales dans la Province de Québec:

ARTHABASKA  
CHICOUTIMI  
DRUMMONDVILLE  
FRASERVILLE et RIVIERE DU LOUP  
KNOWLTON  
LACHINE LOCKS  
MONTREAL—  
RUE ST-JACQUES—  
RUE STE-CATHERINE—  
MAISONNEUVE—  
MARKET AND HARBOUR—  
ST-HENRI—

QUÉBEC  
RICHMOND  
SORBÉ  
ST-CÉSaire  
STE-FLAVIE STATION  
ST-OURS, QUÉ.  
STE. THERÈSE DE BLAINVILLE  
VICTORIAVILLE  
VANCOUVER, Westminster Ave.  
WATERLOO

### Succursales dans la province d'Ontario:

FOREST  
KIRKTON  
LAMBTON MILLS.

67 Succursales dans tout le Canada.  
Agences à Londres, Paris, Berlin et dans toutes les principales villes du monde.  
Emission de Lettres de Crédit pour le commerce et lettres circulaires pour voyageurs.

<b>Saint-Jean</b>	
Sabourin, De A Larivière & Frère	25
<b>St-Jean de Matha</b>	
Trudeau, G. E. Colonial Fluid Beef Co.	28
<b>Saint-Jérôme</b>	
Berthiaume, D. N. A. Amyot	7
<b>St-Louis</b>	
Hevey, P. H. Hevey	25
Labelle, E. et al. Mussels Ltd	41
Primeau, A. A. Clavel	69
<b>Senneville</b>	
Pilon, V. N. C. Bezner	37
<b>Toronto, Ont.</b>	
Goodman, Art. A. Woodley	80
<b>Waterloo</b>	
Lavallée, W. W. Bessette	29
<b>Westmount</b>	
Cole, R. J. J. H. Maher	54
Delton, W. S. The Mutual Life Ins Co.	38
Ellacott, C. H. E. Hicks	19



Du 31 août au 7 septembre 1909.

### District de Montréal

V. R. Benjamin vs Dame Wm Smith. Montréal—La moitié Nord-est du lot 927 du quartier Ste-Anne, situé rue Centre, avec bâtisses.

Vente le 2 septembre, à 11 heures a. m. au bureau du shérif.

La Banque St-Jean vs Phil. H. Roy. Montréal—10 Le lot 838-13, quartier Lafontaine, situé rue St-Denis, Nos 363 et 365, avec bâtisses.

20 Les lots 15-786, 787 et 788 du quartier St-Jean-Baptiste, situés rue Sanguinet, avec bâtisses.

Vente le 2 septembre, à 2 heures p. m. au bureau du shérif.

### District d'Arthabaska

Alfred Boillard vs Alph. Laroche. St-Christophe d'Arthabaska—Les parties des lots 22 et 23, avec bâtisses.

Vente le 2 septembre, à 10 heures a. m. à la porte de l'église paroissiale.

L. N. Leclerc vs Dame Honoré Sévigny. Notre-Dame de St-Rosaire—Le lot 196, avec bâtisses.

Vente le 1er septembre, à 10 heures a. m. à la porte de l'église paroissiale.

### District de Gaspé

Andrew Baker vs Narcisse Langlois. Percé—Le lot 304 et partie du lot 303, avec bâtisses.

Vente le 4 septembre, à 11 heures a. m. au bureau du shérif.

### District d'Iberville

La Banque St-Jean vs Phil. H. Roy. St-Georges d'Iberville—Le lot 313, avec bâtisses.

Vente le 31 août, à 11 heures a. m. à la porte de l'église paroissiale.

### District d'Ottawa

E. A. Mulligan vs Dame Mary McDonough et al.

Canton Kensington—Le lot 48, et 1-2 S. du lot 49, avec bâtisses.

Vente le 31 août, à 10 heures a. m. au bureau d'enregistrement à Hull.

## DE L'APPROVISIONNEMENT DES GRANDES VILLES EN LAIT ET DES CONDITIONS DE SA DISTRIBUTION.

Rapport présenté par M. Ch. Porcher, Professeur à l'École Nationale Vétérinaire de Lyon, au 4e Congrès international de laiterie, Budapest.

La question de l'approvisionnement des villes en lait relève à la fois de la technologie, de la science économique et de la sociologie. Il est en effet de première importance au point de vue social d'assurer aux populations urbaines, aux déshérités comme aux riches, un aliment dont la valeur diététique ou thérapeutique n'est pas à discuter.

Mais il en est ici comme de beaucoup d'autres problèmes sociologiques. Si, théoriquement, la solution en est connue, il est bien vrai malheureusement qu'au point de vue pratique les difficultés sont nombreuses; elles tiennent surtout à l'ignorance et à la routine de beaucoup de ceux qui sont mêlés au commerce du lait. Le remède se trouvera donc, comme on l'a déjà répété à l'envi dans les congrès antérieurs, dans leur éducation. Mais, c'est là une oeuvre de longue haleine, car cette éducation ne se fera que lentement et les meilleurs règlements du monde ne sauraient en hâter la marche.

Théoriquement, en effet, la technologie, appuyée avant tout sur la science, est capable à l'heure actuelle, d'énoncer les conditions dans lesquelles il est nécessaire de se placer pour obtenir un lait sain.

Nous les résumerons en disant qu'un tel lait doit provenir de vaches saines, bien nourries, bien logées et traitées proprement.

Dans ce rapport, je ne reviendrai pas sur le détail de ces conditions, car les nombreux travaux qui ont paru dans le cours de ces dernières années sur l'approvisionnement des grandes villes en lait l'ayant suffisamment étudié, ont montré tout ce qu'il y avait à faire. Quelquefois aussi, le remède était indiqué en même temps que le mal était signalé. Je me contenterai d'examiner plus particulièrement ce qui a trait à la distribution du lait au client. Ce point a été, il est vrai, l'objet de rapports qui ont été présentés au congrès précédent de La Haye, mais le bureau du 4e congrès, en insistant à l'ordre du jour des séances de ce lui-ci, a montré par cela même qu'il ne tait pas inutile d'y revenir.

La livraison du lait en bouteilles cachetées a des avantages inappréciables, non discutés d'ailleurs—au point de vue de l'hygiène.

Je m'efforcerais de montrer en outre que, pratiquement, elle est très possible et que, financièrement, elle n'entraîne pas un excès de dépenses tel que celui qui puisse être mis, un seul instant, en balance avec les bénéfices que l'hygiène retire d'un tel mode de distribution.